



Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 5

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Caroline MIRANDA et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Albane GENIN), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, Karine LORENZO, (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Léo MOLINIE (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Diogène BATALLA, Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal cités ci-dessus. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Election d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Frédérique MOULIGNEAU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 26 mai 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver les points suivants du conseil municipal du 26 mai 2025 comme suit :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 26 mai 2025 ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2025 ;
- FINANCES : approbation du compte de gestion 2024 ;
- FINANCES : approbation du compte administratif 2024 ;
- FINANCES : affectation du résultat 2024 sur le budget 2025 ;
- FINANCES : décision modificative n°1 valant budget supplémentaire ;
- RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois ;
- FINANCES : demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police ;
- MEDIATHEQUE : modalités d'inscriptions au festival « les Livres Chouettes ».

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour du conseil municipal du 26 mai 2025.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 28 avril 2025

Approbation à la majorité du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2025 (3 abstentions Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Elvine LEON).

2025-30 Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2024

Rapporteur : Diogène BATALLA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Diogène BATALLA informe que le compte de gestion 2024 du budget principal de la commune a été dressé par le Centre des Finances Publiques de Tarare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget principal de la commune établi par le Centre des Finances Publiques de Tarare tel que présenté.

2025-31 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA présente les modifications survenues dans le compte administratif 2024 et dont les résultats sont désormais identiques au compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier de Tarare.

Le conseil municipal proclame Etienne DUVAL président de séance pour le vote du compte administratif 2024 du budget principal.

Monsieur le Maire se retire de la séance à 20h17.

Etienne DUVAL, doyen du conseil municipal, met aux votes le compte administratif 2024 de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;

VU la délibération 2025-09 du 24 mars 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 ;

CONSIDERANT qu'un écart a lieu entre le compte administratif 2024 détaillé dans cette délibération et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération 2025-09 approuvant le compte administratif 2024 du budget principal de la commune ;
- **D'APPROUVER** le nouveau Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire revient en séance à 20h21.

2025-32 Délibération relative à l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA expose au conseil municipal que l'exercice 2024 du budget principal de la commune dégage un résultat d'exploitation de 791 709,23 €.

Il propose l'affectation de résultat 2024 comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 de la commune,

- 191 709,23 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2025 de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2025-09 du 24 mars 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 ;
 VU la délibération 2025-10 du 24 mars 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 sur le BP 2025 ;
 VU la délibération 2025-31 du 28 avril 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 ;

CONSIDERANT que la délibération 2025-09 a été retirée, en raison d'un écart entre le compte de gestion dressé par le Centre des Finances Publiques de Tarare et le compte administratif de la commune, soumis au vote lors du conseil municipal du 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération 2025-10 approuvant l'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025 ;
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 791 709,23 € réparti comme suit :
 - 600 000 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 de la commune,
 - 191 709,23 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2025 de la commune.

2025-33 Délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA rappelle au conseil municipal que l'affectation de résultat 2024 a été votée comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2025 de la commune,
- 191 709,23 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2025 de la commune.

Un écart de 1 129,27 € apparaît donc sur le résultat reporté et la nouvelle affectation du résultat en investissement.

D'autre part, les modifications faites sur les amortissements ont impacté le résultat reporté en investissement, qui diminue de 7 125,88 € pour atteindre 1 381 669,55 €.

Diogène BATALLA propose donc les modifications suivantes :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001- résultat reporté			-7 125,88 €	
1068 - affectation résultat				+ 1 129,27 €
16 - emprunt				+ 5 996,61 €
TOTAL	-€	- €	-7 125,88 €	+ 7 125,88 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les modifications présentées relatives à la délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un budget à l'équilibre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les mouvements des lignes budgétaires ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le nouveau montant du BP 2025 en investissement est équilibré à 3 202 369,83 € en dépenses et 3 202 369,83 € en recettes.

2025-34 Délibération relative à la modification du tableau des emplois (création, modification et suppression de postes)

Rapporteur : Diogène BATALLA

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône a informé la commune par courrier en date du 19 février 2025 de l'ouverture d'une quatrième classe de maternelles pour la rentrée de septembre 2025.

Compte tenu de la diminution de la natalité (source INSEE), il est proposé de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert sur un poste de catégorie C à temps complet sur la base de 35 heures par semaine au grade d'Atsem.

D'autre part, un agent est parti à la retraite et laisse un poste d'Atsem principal 1^{ère} classe vacant de 33heures, il est proposé de transformer ce poste d'Atsem à 35 heures pour pourvoir à son remplacement.

Etienne DUVAL souhaite que le conseil municipal vote de manière synchronisée les créations de nouveaux postes et les suppressions de postes vacants.

Caroline FAYE rappelle que les suppressions de postes doivent être préalablement validées par le Comité Social Territorial, qui se tient deux à trois fois par an.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs de la commune ;

VU les délibérations de création, suppression, modifications de poste prises précédemment ;

CONSIDERANT que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au remplacement d'un agent parti à la retraite,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité et une abstention (Etienne DUVAL):

- **DE CREER** un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025 sur le grade d'ATSEM en catégorie C ;
- **DE CREER** un emploi permanent à compter du 1^{er} juin 2025 sur le grade d'ATSEM en catégorie C pour 35 heures ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune ;
- **DE FIXER** le tableau des emplois comme dans le tableau ci-après à compter du 1^{er} juin 2025.

Postes permanents				
Filière	Catégorie	Grade	Horaire	Nombre de postes
Emploi fonctionnel	A	directeur général des services	35h	1
Administrative	A	attaché principal	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif	35h	3

Technique	A	ingénieur principal	35h	1
Technique	B	technicien	35h	2
Technique	C	agent de maîtrise principal	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 1è classe	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 2e classe	35h	2
Technique	C	adjoint technique principal 2e classe	33h	1
Technique	C	adjoint technique	35h	4
Technique	C	adjoint technique	26h00	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1è classe	35h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1è classe	33h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1è classe	32h	1
Médico-social	C	ATSEM	35h	1
Sécurité	C	brigadier police	35h	1
Sécurité	C	gardien de police	35h	1
Sécurité	C	garde champêtre chef	17h30	1
Culturelle	B	assistant de conservation du patrimoine	35h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	8h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	3h	1
Sportive	B	éducateur sportif	3h	1
Animation	C	adjoint d'animation	19h	1
Animation	C	adjoint d'animation	16h	1
Animation	C	adjoint d'animation	13h	1
Animation	C	adjoint d'animation	9h	1
Animation	C	adjoint d'animation	8h	2

Postes non permanents				
Filière	Catégorie	Grade	Horaire	Nombre de postes
Médico-social	C	ATSEM	35h	1

2025-35 Délibération relative à une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police auprès des communes

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le Département du Rhône finance des projets d'investissement de travaux jusqu'à 80 % des coûts HT de projets en lien avec :

- les transports en commun :
 - o aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
 - o aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
 - o équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport ;
- la circulation routière :
 - o étude et mise en œuvre de plans de circulation ;
 - o création de parcs de stationnement ;
 - o installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
 - o aménagements de carrefour ;
 - o différenciation du trafic ;

- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ;
- études et mise en œuvre de zone à circulation restreinte ;
- réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation itinéraires cyclables ou piétons.

Il est proposé de déposer un dossier relatif à des reprises de marquage pour la signalisation horizontale concernant les voies suivantes : intersection rue adèle ducreux avec la rue de la côtelière, parking RN7, rond point vers le parking, place de l'église, école du chêne, rue des glycines, rond point de la croix sainte Agathe, allée des griottes, rue du grand cerisier, cimetière, chemin des palombes, place des deux chouettes, impasse des coteaux, impasse du carriat, impasse des saules, impasse du vignolet, impasse du grand cerisier.

Le coût estimatif du projet est de 17 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

2025-36 Délibération relative aux modalités d'inscriptions au Festival « Les Livres Chouettes »

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

Depuis septembre 2022, la commune organise un festival littéraire un dimanche fin novembre. Une trentaine d'auteurs et/ou illustrateurs et/ou librairies sont présents pour proposer à la vente les derniers ouvrages. Des animations jalonnent la journée. Environ 250 personnes sont venues aux deux précédentes éditions.

Le prochain festival est prévu le samedi 6 septembre 2025, le même jour que le forum des associations.

L'inscription au festival est gratuite pour les professionnels du livre.

La commune prend à sa charge leur repas. Le repas des accompagnateurs est facturé sur la base des tarifs municipaux en vigueur, soit 7,00 €.

Le formulaire d'inscription ci-joint définit les conditions de participation des professionnels du livre.

VU la proposition de formulaire d'inscription proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la tenue d'un festival littéraire sur la commune ;
- **D'APPROUVER** les conditions d'inscription des professionnels du livre à ce festival ;
- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget principal de la commune.

Informations et décisions du maire

Un Dossier d'Information Mairie a été déposé par Orange pour la modification de l'antenne située chemin du Pinot. Les habitants sont invités à consulter le dossier en mairie.

Arrivée le 12 mai de Rémi MOIRET sur le poste de « chargé de projets ».

Recrutement en cours pour un poste de brigadier, candidature possible jusqu'au 12 juin.

Dates à retenir

Prochains conseils municipaux à 20h00 : lundi 7 juillet et lundi 25 août.

Précédés d'une commission générale à 19h00.

Ma 10/06 : CCAS
Ve 13/06 : portes ouvertes école
Ve 20/06 : fête de la musique
Sa 12/07 : fête nationale

Comptes-rendus des commissions communales, délégués communautaires et syndicaux

Comité consultatif voirie – Aymeric GIRARDON

Les travaux de dissimulation des réseaux secs chemin du puits, consistant en l'enfouissement des lignes basse tension pour l'éclairage public et telecom, ont démarré le 13 mai.

La durée des travaux de génie civil est estimée à un mois, les telecoms ont 2 mois pour tirer les lignes, la voirie sera finalisée en septembre/octobre.

Comité consultatif agriculture/environnement – Aymeric GIRARDON

Le nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 17 mai avec très peu de participants et s'est orienté vers le parc du chêne, la montée du chêne et la place des deux chouettes.

La communication a été tardive, mais relayée via eticket et d'autres supports de communication.

Véronique BOUCHARD estime qu'il est difficile de rassembler du monde pour cet événement et qu'il est préférable que la communication soit anticipée.

Aymeric GIRARDON précise que les personnes intéressées peuvent se mobiliser rapidement. Il serait souhaitable de prévoir un départ du centre bourg, qui apporterait en visibilité.

Comité consultatif enfance/jeunesse – Isabelle BONNET

L'aire de jeux est ouverte, adorée par les enfants, bien fréquentée.

Contrat CAF / CCPA / communes : un gros travail est à engager avec le comité consultatif pour renouveler la Convention Territoriale Globale sur la période 2026/2030. Cette convention est aujourd'hui signée avec la CAF, la CCPA et les 17 communes du territoire pour la période 2021/2025. Il est nécessaire de réaliser un bilan des fiches actions existantes sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et entamer une réflexion, en incluant les enjeux du territoire.

Une première journée a eu lieu le 22 mai avec tous les partenaires du territoire. Isabelle BONNET y a participé en apportant sa vision du territoire en tant qu'élue avec une vision professionnelle.

Frédérique MOULIGNEAU trouve dommage que cette durée soit décorrélée des mandats politiques.

Conseil municipal des jeunes : des enfants sont intéressés, mais ne retirent pas leur dossier d'inscription en mairie. Une nouvelle stratégie est en réflexion.

Comité consultatif communication – présenté par Raphaël DELOIN

Une séance de cinéma en plein air aura lieu le samedi 5 juillet à partir de 19h00 dans le parc du Chêne.

Comité consultatif « animations » - Evelyne GIRARDON

14 juin gala danse de l'Afac

15 juin baptême side car organisé par AFATIM

We 14/15 juin ball trapp organisé par le PARC et la Chasse

20 juin fête musique

12 juillet fête nationale

Comité consultatif bâtiments – Jean-Pierre BLANCHARD

Centre technique municipal : les travaux sont terminés, la réception a eu lieu le 12 mai et les agents sont satisfaits.

Il reste à installer les meubles pour le coin repas.

Le prochain comité consultatif bâtiments sera organisé sur le site.

Une inauguration est envisagée.

Travaux de l'immeuble 6 place Benoit Dubost : 3^e devis reçu pour les fenêtres.

Compte tenu des montants des devis estimatifs, les travaux seront réalisés en 2 phases. La priorité est donnée à l'appartement du 1^{er} étage et de la boulangerie. L'intervention est envisagée sur septembre/octobre.

Cimetière : il reste 4 emplacements disponibles. Il est donc nécessaire de réfléchir à récupérer des emplacements de concessions abandonnées, soit une douzaine de places supplémentaires.

Il existe également 24 emplacements dont les concessions sont arrivées à terme échu et n'ont pas été renouvelées. Des démarches administratives sont nécessaires pour obtenir un écrit et ainsi pouvoir récupérer ces emplacements.

Alain BENISTY souhaite connaître le nombre d'enterrements par an.

Le nombre d'enterrements ne correspond pas nécessairement à l'acquisition d'une nouvelle concession.

PLU - Alain BENISTY

Les Domaines ont évalué le bien du géomètre. Il est donc nécessaire dans un deuxième temps d'aller échanger avec cette personne pour avancer sur ce dossier.

La réflexion sur le devenir de cette parcelle sera à initier lors de la prochaine mandature.

Crématorium - Alain BENISTY

L'étude des risques sanitaires réalisée conclut que les rejets estimés sont en deçà des normes.

Etienne DUVAL estime que la commune se doit d'être plus exigeante que la norme et n'est pas surpris que l'étude soit conforme. Il souhaite un débat contradictoire avec la présence d'un expert pour préserver la vie des enfants plus tard. Il respectera la décision prise alors à l'issue de ce débat par les élus du conseil municipal.

Alain BENISTY précise que l'enquête publique sera bientôt lancée et le permis de construire sera déposé ensuite à l'automne.

Sports – Raphaël DELOIN

Les comités consultatifs animation et enfance/jeunesse se sont réunis le 15 mai pour une présentation du projet de parcours sportif et une validation des projets qui pourraient être déployés sur la zone.

Le parcours vélo est à travailler avec le conseil municipal des jeunes voire une autre instance.

Le travail doit encore être affiné avec les devis, pour valider un emplacement définitif.

Questions diverses

Pas d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
la séance est levée à 21h18

Le Maire
Diogène BATALLA

La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

